

Règlement

Prix excellence BUT/L/M/I

Version 2023

Article 1 : Objet

La campagne des prix d'excellence est organisée par la Fondation de l'Université Jean-Monnet, Saint-Étienne en collaboration avec les composantes de l'UJM. Ce prix récompense l'**excellence du parcours et de la trajectoire des diplômé(e)s UJM** tout en saluant la qualité de leur **insertion professionnelle sur le territoire** ou auprès **d'organisations partenaires** de l'UJM et/ou de ses composantes.

Article 2 : Conditions de candidature

Le prix d'excellence est ouvert aux diplômés UJM dont le diplôme a été validé l'année N ou N-1 de la parution du présent appel à candidature, il concerne les titulaires d'un des grades suivants :

- Master
- Titre d'Ingénieur
- Licence générale
- Licence professionnelle
- Diplôme Universitaire Technologique (DUT) / BUT

Exception : tout candidat en cours de cursus sur proposition d'un doyen ou d'un directeur de composante peut-être également étudié. Dans ce cas, les conditions de l'article 3 ne s'appliquent pas mais le candidat doit justifier d'un projet professionnel en lien avec le territoire.

Le candidat devra pouvoir fournir tout document/information dont le dossier de candidature fera mention. Un candidat ne peut candidater qu'une seule fois au dispositif durant sa scolarité au sein de l'Université Jean-Monnet.

Article 3 : Conditions relatives au projet

Le diplômé devra être recruté ou en voie de recrutement dans le cadre d'un des contrats de travail suivants :

- CDI
- CDD de plus de 3 mois (hors missions ne correspondant pas à la formation)
- CDD en contrat d'alternance (en cas de poursuite d'études)

L'organisation employant le candidat devra soit :

- Être une entreprise mécène de la Fondation UJM
- Être une organisation située dans un rayon de +/- 150 km de Saint-Etienne
- Être une entreprise partenaire de l'UJM ou d'une composante de celle-ci

Article 4 : Modalités de participation

Inscription :

La candidature est considérée comme reçue lors de la validation du formulaire d'inscription envoyé et dument rempli et après réception de l'accusé réception.

Tout dossier reçu incomplet sera écarté.

Dépôt des dossiers :

Les dossiers seront à compléter **au plus tard le 30 juin de l'année en cours** à l'adresse suivante :

<https://fondation.univ-st-etienne.fr/fr/formulaires/prix-d-excellence-2023-lmi.html>

Pour toute demande d'information, vous pouvez contacter la fondation à :

fondation-ujm@univ-st-etienne.fr

Détail des pièces à produire au dossier :

- Un RIB
- Un curriculum vitae ne dépassant pas deux pages dactylographiées
- Le document « trajectoire » rempli à inclure dans votre candidature en ligne
- Un courrier de recommandation issu de l'employeur actuel mentionnant le poste et la durée du contrat ou un courrier du doyen ou du directeur de composante dans le cas où le candidat serait en cours de cursus
- Un courrier de recommandation issu du référent pédagogique
- Une copie du diplôme ou de l'attestation de réussite
- Le relevé de notes des deux dernières années de formation des années N et N-1

Les candidatures reçues complètes feront l'objet d'une pré-sélection par les membres de la Fondation. Un courrier émanant de la Fondation informera les candidats des suites de leur candidature.

A la réception de ce courrier les candidats retenus devront produire **une courte vidéo à faire parvenir à la Fondation UJM avant le 20 juillet** de l'année en cours (dépôt sur WeTransfer ou équivalent ou tout autre moyen électronique).

Cette vidéo devra présenter le parcours universitaire et le projet professionnel du candidat afin de mettre en valeur la cohérence des enseignements reçus avec les attentes du poste occupé/souhaité.

Article 5 : Jury

La vidéo de présentation complétée par les éléments du dossier de candidature permettront au jury de sélectionner les lauréats du prix d'Excellence. Une convocation du candidat peut également être réalisée pour certains profils.

Le jury est présidé par le Président de la Fondation de l'Université Jean-Monnet ou son représentant, et composé de membres de la Fondation de l'Université Jean-Monnet et/ou d'universitaires.

Article 6 : Remise des prix et modalités pratiques

Les étudiants lauréats se verront remettre un prix d'excellence d'un montant de 500 € à 1000 €

Le versement du prix d'excellence sera réalisé par virement bancaire en totalité à l'issue de la cérémonie de remise des prix.

Le versement du prix est conditionné à la présence du lauréat à la remise des prix qui aura lieu dans le courant de l'année de l'appel à candidature.